



INFORMATIONS MUNICIPALES

A vos sécateurs ! 🌳

Nous organisons une seconde matinée de taille des arbres fruitiers sur le domaine communal, demain, le **samedi 22 février 2025**.

Le rendez-vous est fixé à 9h30 dans le verger du Vieux Château derrière l'église. Ce moment est l'occasion pour les habitants de se former à la taille au près de personnes très aguerries.

Prochain Conseil Municipal

Nous vous informons que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mardi 4 mars 2025**, à 19h00, à la petite salle du Mitan Vendéen.

A l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2025
2. Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature
3. Comptes rendus des commissions et comités
 - Commission « Affaires scolaires » du 6 janvier 2025
4. Marchés publics
 - Médiathèque – Adoption du plan de financement et demande de subvention
 - Maison de santé – Attribution des marchés de travaux
5. Finances
 - Approbation du compte financier unique 2024 du budget principal
 - Approbation du compte financier unique 2024 du budget « Assainissement »
 - Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe « Salle du Mitan Vendéen »
 - Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe « Camping les Humeaux »
 - Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe de lotissement « Fief du Château »
 - Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe de lotissement « Le Haut Bois »
 - Affectation du résultat de l'exploitation de service 2024 du budget principal
 - Affectation du résultat de l'exploitation de service 2024 du budget Mitan
 - Affectation du résultat de l'exploitation de service 2024 du budget « Camping les Humeaux »
 - Autorisation de programme et crédits de paiements AP/CP n° 2022-01 – Réhabilitation et extension de la mairie - Modification
 - Autorisation de programme et crédits de paiements AP/CP n° 2022-02 – Bibliothèque - Modification
 - Autorisation de programme et crédits de paiements AP/CP n° 2024-01 – Réalisation de commerces et de logements

- Autorisation de programme et crédits de paiements AP/CP n° 2024-02 – Restauration de l'église de Bournezeau
- Établissement Public Foncier - Bilan annuel des dépenses d'actions foncières 2024
- Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières opérées sur le territoire en 2024
 - Approbation du budget primitif 2025 du budget principal
 - Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe « Salle du Mitan Vendéen »
 - Approbation du Budget Primitif 2025 du budget annexe « Camping les Humeaux »
 - Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe de lotissement « Fief du Château »
 - Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe de lotissement « Le Haut Bois »
- Vote des taux des taxes directes locales 2025
- Subventions aux associations (hors scolaires) 2025
- Subventions aux activités scolaires 2024-2025
- Frais de fonctionnement écoles 2024-2025 et participation : communes extérieures et OGEC
- Subventions Familles Rurales 2024-2025

6. Questions diverses

Ouvert à tous !

Plateforme déchets verts

Nous vous rappelons que l'apport de **tonte de pelouse à la plateforme de déchets verts de l'Oiselière est interdit**  comme l'indique un panneau à l'entrée.

Pour rappel, comme nous vous l'indiquions dans une précédente lettre, la Préfecture veut bien tolérer notre plateforme à condition qu'il n'y ait plus de tonte de pelouse (problème de pollution et d'incendie).

Par ailleurs, la Commune n'a pas la compétence "déchet" et c'est pour rendre service aux citoyens que cette plateforme est préservée.

Le risque encouru, c'est la fermeture de l'oiselière par la Préfecture !

 Plusieurs solutions sont possibles pour traiter vos déchets de pelouse :

. **Gestion de la tonte à domicile** : mulching, tonte adaptée, paillis, compostage, etc... Un article du SCOM, paru dans le [bulletin communal de janvier 2025](#) (pages 22-23), vous apporte des astuces pour limiter et traiter les déchets de pelouse.

. **Dépôt à la déchetterie de Chantonnay** : vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchetterie de Chantonnay qui, elle, est aux normes.

. **Dépôt à l'unité de méthanisation** : l'unité de méthanisation sur le Vendéopôle de Bournezeau se propose de recevoir les tontes de pelouses le lundi de 15h à 18h et le vendredi de 9h30 à 12h.  Les tontes de pelouse doivent être fraîches et sans déchets 

Soirée numérique : découverte de l'intelligence artificielle

Dans le cadre de l'accompagnement numérique proposé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, une soirée numérique aura lieu le **mardi 4 mars prochain**, à partir de 18h30, à la salle des associations de Saint Prouant. Gratuit. Inscription conseillée auprès du Conseiller numérique, M. Maxime PONS, au 06.25.05.66.55.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Les Marsupil'Amis : concours de belote

Cette année le concours de Belote des Marsupil'Amis est de retour !
Le tournoi se déroulera le **vendredi 21 février** à la Salle du Mitan de Bournezeau, début du concours à 20h00.

Un lot sera remis à chaque participant !

Alors n'hésitez pas à venir vous joindre à eux pour une soirée dans la joie et la bonne humeur !

Les inscriptions peuvent se faire : sur place à partir de 18h30 ou auprès d'Anaëlle au 06.24.15.93.21 ou d'Antoine au 07.88.85.24.96

Société amicale des chasseurs de Bournezeau : faites la chasse aux déchets !

L'association société amicale des chasseurs de Bournezeau vous informe qu'elle organise une opération de collecte des déchets "Faites la chasse aux déchets !" **le dimanche 16 mars 2025**.

Départ du parking de la salle du Mitan Vendéen, à 9h. Prévoir une tenue adéquate. L'association fournit gants, gilet, sacs...

→ Informations complémentaires et inscription au 06.24.58.30.99.

L'association de Gymnastique volontaire fête ses 50 ans

Le **dimanche 27 avril 2025**, l'association soufflera ses 50 bougies.

Une journée qui se prépare dans la simplicité et la convivialité.

L'association souhaiterait afficher un historique de ses années passées. Elle fait appel à toutes les personnes qui auraient archivé des documents sur le vécu de l'association : photos, articles de journaux, vidéos, anciennes affiches, licences, anecdotes... Si vous avez quelque chose concernant l'association, merci de bien vouloir contacter Anne Gautron par mail, gautron.anne@gmail.com, ou en téléphonant au 06.60.03.04.68, **avant le 28 mars 2025**.

Nous sommes certains qu'il y a dans l'un de vos tiroirs ou dans vos placards, une photo de l'une des activités de l'association : soirée galette des rois, sortie patinoire, participation de la gym au Téléthon, remise de médaille à notre présidente, des souvenirs de l'école de sport enfants, des séances... Bien sûr tout vous sera redonné après le 27 avril.

L'équipe collégiale compte sur vos recherches pour cet historique, et vous en remercie.

POUR RAPPEL

Avis d'enquête publique

Par arrêté n°2025-02 en date du 31 janvier 2025, la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet arrêté de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Chantonnay, lequel projet poursuit les objectifs suivants :

- ▶ tirer les conséquences du jugement du TA concernant les « villages » ;
- ▶ traduire les conclusions de l'étude stratégique sur les ZAE ;
- ▶ faciliter les conditions permettant la réalisation d'opérations d'aménagement pour l'habitat, l'économie, le tourisme et des équipements ;
- ▶ toiletter certains points du règlement (graphique et écrit) et des OAP.

👉 Cette enquête est ouverte pendant 33 jours consécutifs du : **lundi 24 février à**

14h au vendredi 28 mars 2025 à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège de l'enquête en version papier et dématérialisée à partir d'un poste informatique et dans chacune des 10 mairies en version dématérialisée à partir d'un poste informatique ;
- à partir d'un registre dématérialisé à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/plui-paysdechantonnay-revision1/> (accessible dès l'ouverture de l'enquête)

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre ERDF-GRDF en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Jacques FERRÉ, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les conditions suivantes :

- ◆ le lundi 24 février de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,
- ◆ le mercredi 26 février de 9h à 12h à la Mairie de Sainte Cécile et de 14h à 17h à la Mairie de St Germain de Prinçay,
- ◆ **le lundi 3 mars de 9h à 12h à la Mairie de St Martin des Noyers et de 14h à 17h à la Mairie Bournezeau,**
- ◆ le jeudi 13 mars de 9h à 12h à la Mairie de St Hilaire le Vouhis et de 14h à 17h à la Mairie de St Vincent Sterlanges,
- ◆ le mardi 25 mars de 9h à 12h à la Mairie de St Prouant et de 14h à 17h à la Mairie de Sigournais,
- ◆ le vendredi 28 mars de 9h à 12h et de Mairie de Rochetrejoux et de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Le public pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête et avant la fin de l'enquête :

- sur un registre dématérialisé à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/plui-paysdechantonnay-revision1/> (accessible dès l'ouverture de l'enquête)
- sur les registres papier  , composés de feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, dans chacun des 11 lieux d'enquête ;
- par courriel  , à l'adresse plui-paysdechantonnay-revision1@democratie-active.fr, avec demande d'accusé de réception et en précisant la référence de l'enquête ;
- par courrier  , à l'adresse du siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur et en précisant la référence de l'enquête ;

Les observations du public parvenues via registres papier, courriel et courrier seront accessibles après anonymisation sur le registre dématérialisé.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de sa remise, à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dans chacune des 10 mairies, sur le site internet de la Communauté de communes et sur le registre dématérialisé.

Au terme de l'instruction, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision n°1 du PLUi du Pays de Chantonnay, éventuellement modifiée au vu des avis des personnes publiques associées, des observations du public, et des conclusions du commissaire enquêteur.

Toute information relative à ce dossier peut être demandée à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Copeaux de sapin

La commune propose des copeaux de sapin aux habitants qui seraient intéressés, à prendre aux ateliers communaux, en libre-service, de 8h à 17h.

Lotissement communal "Le Haut Bois"

 **3 lots** sont disponibles à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ *Informations complémentaires sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr*

Agenda



21/02/2025

Concours de belote

organisé par l'association des Marsupil'Amis



23/02/2025

Atelier cuisine et jeux

Dans le cadre du "Pixels expérience" du réseau des bibliothèques, venez participer à un atelier "La cuisine sous toutes ses formes et jeu Overcooked"



04/03/2025

Conseil Municipal

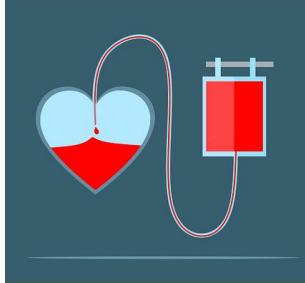
Le prochain Conseil Municipal, aura lieu le : mardi 4 mars 2025, à 19h00, à la petite salle du Mitan Vendéen.



08/03/2025 au 09/03/2025

Spectacle "le complexe du pingouin"

dans le cadre du festival "les petits détours" organisé par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay



12/03/2025
Collecte de sang
organisée par le Don du sang



13/03/2025
Repas du Club
organisé par l'association du Club de l'Amitié



16/03/2025
Faites la chasse aux déchets !
opération organisée par l'association société amicale
des chasseurs de Bournezeau

Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Mairie de Bournezeau

**1 bis place des Papillons
(2 place de la Mairie : actuellement en travaux)
85480 Bournezeau**

☎ : 02 51 40 71 29 **✉ mairie@bournezeau.fr**

Horaires d'ouverture de la mairie :

- le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)
- le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

💻 Site internet : <http://bournezeau.fr>